

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au directeur général des élections, Élections Canada

FONDS DU PARTI VERT DU CANADA

Rapport sur le Rapport financier

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit du rapport financier annexé du parti enregistré (le "rapport financier"), le Fonds du Parti Vert du Canada, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'information financière du rapport financier a été préparée par l'agent principal du Fonds du Parti Vert du Canada à partir des dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et dans la forme prescrite par Élections Canada.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement du l'opinion avec réserve » de notre rapport, le rapport financier du Fonds du Parti Vert du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, a été préparé, à tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 432 de la Loi électorale du Canada et dans la forme prescrite par Élections Canada.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas d'autres organismes du même type, le Fonds du Parti Vert du Canada obtient ses revenus des contributions, dont l'intégralité n'est pas susceptible de vérification satisfaisante. En conséquence, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes du Fonds du Parti Vert du Canada, et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements s'avéraient nécessaires relativement au montant des contributions, ã l'excédent du revenu par rapport aux dépenses de l'exercice ainsi que relativement à l'actif net déclaré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds du Parti Vert du Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit du rapport financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observations - Référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note afférente au rapport financier, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le rapport financier a été préparé pour permettre à l'agent principal du Fonds du Parti Vert du Canada de se conformer aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêtre à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'agent principal du Fonds du Parti Vert du Canada et au directeur général des élections, et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que l'agent principal et le directeur général des élections.

Responsabilités de l'agent principal et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

L'agent principal est responsable de la préparation du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et dans la forme prescrite par Élections Canada ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation du rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds du Parti Vert du Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds du Parti Vert du Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'agent principal, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Tel qui est requis par le paragraphe 435 (1) de la *Loi électorale du Canada*, le rapport financier présente les informations contenues dans les comptes, sur lesquelles il est fondé.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario) Le 15 juillet 2020.

Welch LLP

PARTI VERT DU CANADA Note afférente au rapport financier d'un parti enregistré 31 décembre 2019

Le rapport financier d'un parti enregistré a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et du formulaire prescrit par Élections Canada.

Le rapport financier a été préparé pour permettre à l'agent principal de se conformer aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. Il est destiné uniquement à l'usage de l'agent principal et du directeur général des élections. En conséquence, le lecteur doit garder à l'esprit qu'il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. La *Loi électorale du Canada* exige que le public puisse avoir accès au rapport financier.

ÉTATS FINANCIERS pour le FONDS DU PARTI VERT DU CANADA Pour l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2019



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du

FONDS DU PARTI VERT DU CANADA

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds du Parti vert du Canada (le "Fonds"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe *Fondement de l'opinion avec réserve* de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, le Fonds obtient ses revenus de contributions, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes du Fonds, et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des contributions, de l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2019 et 2018 et de l'actif net aux 1er janvier et aux 31 décembre 2019 et 2018. L'opinion d'audit sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à été modifiée en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario) Le 15 juillet 2020.



FONDS DU PARTI VERT DU CANADA ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE LE 31 DÉCEMBRE 2019

| ACTIF | 2019 | 2018 | | |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| ACTIF À COURT TERME Encaisse Débiteurs Frais payés d'avance | 720 379 \$ 1 286 362 33 474 2 040 215 | 1 137 627 \$ 194 189 32 536 1 364 352 | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4) | <u>74 521</u> | 67 791 | | |
| | 2 114 736 \$ | 1 432 143 \$ | | |
| PASSIF ET ACTIF NET | | | | |
| PASSIF À COURT TERME Comptes fournisseurs et frais courus (note 5) Emprunt d'exploitation (note 6) | 295 702 \$ 1 500 000 1 795 702 | 233 400 \$ | | |
| ACTIF NET Non grevé d'affectations Grevé d'affectations d'origine interne - investi dans les immobilisations corporelles | 244 513 | 1 130 952 | | |
| | 74 521 319 034 | 67 791 1 198 743 | | |
| | 2 114 736 \$ | 1 432 143 \$ | | |

Au nom du Fonds

. . membre du Fonds

membre du Fonds

GAIL L. SNUGGS

FONDS DU PARTI VERT DU CANADA ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

| REVENUS | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|----------------------|---------------------|
| | 6 472 004 6 | 2.067.007. Ф |
| Contributions | 6 473 004 \$ | 3 067 097 \$ |
| Transferts | 3 491 | 7 869 |
| Autres | 144 722 | 29 576 |
| Remboursement électoral | 1 223 190 | - |
| Frais de congrès | | <u> 122 037</u> |
| | <u>7 844 407</u> | <u>3 226 579</u> |
| DÉPENSES | | |
| Dépenses préélectorales et électorales (d'après le tableau) | 2 651 589 | 29 324 |
| Salaires et avantages sociaux | 2 510 854 | 1 792 855 |
| Transferts | 1 779 953 | 96 539 |
| Bureau et frais généraux | 573 611 | 405 984 |
| Déplacements et promotion | 273 820 | 197 864 |
| Activités de collecte de fonds | 234 297 | 187 991 |
| Honoraires professionnels | 249 975 | 184 424 |
| Intérêts et frais bancaires | 178 660 | 84 267 |
| Frais d'occupation | 130 545 | 87 776 |
| Autres événements et réunions | 85 922 | 58 624 |
| Amortissement | 37 117 | 30 179 |
| Publicité | 17 773 | 11 490 |
| Frais relatifs aux congrès | - | 138 429 |
| v | 8 724 116 | 3 305 746 |
| | | |
| INSUFFISANCE DES DÉPENSES SUR LES REVENUS | <u>(879 709</u>) \$ | <u>(79 167</u>) \$ |

FONDS DU PARTI VERT DU CANADA ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

| | 2019 | | 2018 | |
|---|-----------------------------|-------------------------------------|--------------|--------------|
| | Non grevé d'affectations | Investi dans les immobilisations | <u>Total</u> | <u>Total</u> |
| Solde au début de l'exercice | 1 130 952 \$ | 67 791 \$ | 1 198 743 \$ | 1 277 910 \$ |
| Insuffisance des revenus sur les dépenses | (879 709) | - | (879 709) | (79 167) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 37 117 | (37 117) | - | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | <u>(43 847</u>) | <u>43 847</u> | | |
| Solde à la fin de l'exercice | 244 513 \$ | 74 521 \$ | 319 034 \$ | 1 198 743 \$ |



FONDS DU PARTI VERT DU CANADA ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

| FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (UTILISÉS PAR LES): | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|--|---|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION Insuffisance des revenus sur les dépenses | (879 709) \$ | (79 167) \$ |
| Ajustements pour les éléments sans effets sur la trésorerie: Amortissement | <u>37 117</u> (842 592) | <u>30 179</u> (48 988) |
| Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement: Débiteurs Frais payés d'avance Comptes fournisseurs et frais courus | (1 092 173) (938) <u>62 302</u> (1 873 401) | (138 641) (2 964) 25 098 (165 495) |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT Acquisition d'immobilisations corporelles | <u>(43 847</u>) | <u>(28 432</u>) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Emprunt d'exploitation | <u>1 500 000</u> | <u> </u> |
| DIMINUTION DE L'ENCAISSE | (417 248) | (193 927) |
| ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | <u>1 137 627</u> | 1 331 554 |
| ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE | <u>720 379</u> \$ | <u>1 137 627</u> \$ |



FONDS DU PARTI VERT DU CANADA NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. ACTIVITÉS DU FONDS

Le Parti vert du Canada est un parti politique enregistré en vertu de la Loi électorale du Canada. Il a nommé le Fonds du Parti vert du Canada (le "Fonds") en tant que son agent principal relatif à la collecte des contributions, du paiement des dépenses et de l'exécution des autres transactions financières, tel qu'exigé par la Loi électorale du Canada. Le Fonds du Parti vert du Canada est exonéré d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Ces états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

En vertu de la Loi électorale du Canada, les associations de circonscription électorale (ACE) locales sont enregistrées séparément auprès d'Élections Canada et doivent déposer des états financiers séparés auprès d'Élections Canada. Par conséquent, ces états financiers excluent les résultats des ACE locales.

Constatation des produits

Le Fonds du Parti vert du Canada utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports grevés d'affectations sont comptabilisés comme revenus dans l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non grevés d'affectations sont constatés comme revenus lorsque reçus et au cours du même exercice durant lequel le reçu aux fins d'impôt est émis.

Les contributions et les frais de participation aux congrès et aux assemblées générales annuelles sont constatés comme revenus lorsque l'événement se déroule.

Les remboursements des dépenses électorales sont constatés durant l'exercice où les dépenses électorales ont lieu, lorsqu'il est possible d'en déterminer le montant et que le recouvrement est assuré. La réclamation du Fonds relative aux remboursements des dépenses électorales est fondée sur l'interprétation par la direction des règlements applicables de la *Loi électorale du Canada*. Ces montants sont sous réserve de l'examen et de l'acceptation par Élections Canada.

Tous les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou recevables, si la somme peut être raisonnablement estimée et que sa perception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations contribuées sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de la contribution. Le Fonds du Parti vert du Canada calcule l'amortissement selon les méthodes suivantes à des taux d'amortissement conçus pour amortir le coût des immobilisations sur la vie utile estimée des immobilisations corporelles. Les taux et méthodes d'amortissement annuels sont les suivants:

Matériel informatique3 ansMobilier et agencements5 ansLogiciel1 ansAméliorations locativesdurée du bail



FONDS DU PARTI VERT DU CANADA NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - suite

Contributions sous forme de services

Le Fonds du Parti vert du Canada serait incapable d'exécuter ses activités sans les services de nombreux bénévoles qui donnent un nombre considérable d'heures. En raison de la difficulté à compiler et à évaluer les heures, les services fournis ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur. L'encaisse est subséquemment évaluée à la juste valeur tandis que tous les autres instruments financiers sont subséquemment évalués au coût ou au coût amorti.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction élabore des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif, la présentation des éventualités à la date des états financiers et le montant des revenus et dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les postes où il y a des estimations significatives sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le montant des frais courus. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le Fonds est sujet à, et gère, divers risques financiers. Les risques principaux auxquels le Fonds est sujet ainsi que ses politiques de gestion de risques sont comme suit :

Risque de crédit

Le Fonds est sujet au risque de crédit résultant de la possibilité que des partis puissent faire défaut à leurs obligations financières. Le risque de crédit maximal auquel pourrait faire face le Fonds est la somme de la valeur aux livres de son encaisse et de ses débiteurs. L'encaisse du Fonds est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et donc, la direction juge que le risque de perte rattaché à cet instrument est minime. Les soldes débiteurs sont gérés et analysés de façon continue et la direction juge donc que la somme totale des débiteurs sera reçue et a déterminé qu'une provision pour créances douteuses n'était pas nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne puisse pas rencontrer une demande d'encaisse ou financer ses obligations exigibles. Le Fonds rencontre ses exigences au niveau de la liquidité par l'entremise de budgets et d'estimés d'encaisse afin d'assurer qu'il aie les fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.



FONDS DU PARTI VERT DU CANADA NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

3. **INSTRUMENTS FINANCIERS - Suite.**

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêts et le risque de prix autre.

i) Risque de taux de change

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs à être tirés d'un instrument financier fluctuent relativement au dollar canadien à cause des taux de change des devises étrangères. Les instruments financiers du Fonds sont tous libellés en dollars canadiens et le Fonds effectue ses transactions principalement en dollars canadiens. Par conséquent, la direction juge que le Fonds n'est pas sujet à un risque de taux de change significatif.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt découle de son emprunt d'exploitation de 1 500 000\$, qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1,5%.

iii) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés des instruments financiers fluctuent en raison de changements dans les prix du marché (autres que ceux qui surviennent des risques de taux de change ou de taux d'intérêts), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument individuel ou à son émetteur ou bien encore à des facteurs affectant tous les instruments semblables sur le marché. Puisque le Fonds n'a pas de placements cotés à la bourse, il n'est pas sujet à un risque de prix autre significatif.

Changements dans l'analyse des risques

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les niveaux d'exposition aux risques du Fonds depuis l'exercice précédent.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2019 | | | 2018 |
|---|---------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| | <u>Coût</u> | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Matériel informatique Mobilier et agencements Améliorations locatives | 126 974 \$ 50 747 <u>45 834</u> | 82 762 \$ 43 355 22 917 | 44 212 \$ 7 392 22 917 | 13 695 \$ 15 901 38 195 |
| | <u>223 555</u> \$ | <u>149 034</u> \$ | <u>74 521</u> \$ | <u>67 791</u> \$ |



FONDS DU PARTI VERT DU CANADA NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

5. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|---------------------------------------|--------------------------------|
| Comptes fournisseurs et frais courus Montant exigible relatif aux remises gouvernementales Comptes des circonscriptions radiées | 259 280 \$ 18 612 <u>17 810</u> | 182 715 \$ 20 750 29 935 |
| | <u>295 702</u> \$ | <u>233 400</u> \$ |

6. **EMPRUNT D'EXPLOITATION**

Le Fonds a accès à une facilité de crédit jusqu'à 1 500 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1,5% et qui est garantie par une entente de garantie générale. L'emprunt d'exploitation de 1 500 000 \$ est pleinement utilisé au 31 décembre 2019, et doit être entièrement remboursé au plus tard le 21 octobre 2020.

Le Fonds a aussi accès à une autre facilité de crédit jusqu'à 200 000 \$, qui porterait intérêt au taux préférentiel plus 2% et qui serait garantie par une entente de garantie générale. Il n'y a pas de solde impayé sur cette facilité au 31 décembre 2019.

7. **ENGAGEMENTS**

Le Fonds est engagé en vertu des modalités de divers baux de location et d'autres ententes comportant diverses dates d'expiration visant la location de locaux et d'équipement. Les paiements annuels liés à ces engagements se feront ainsi :

| 2020 | 107 835 \$ |
|------|---------------|
| 2021 | <u>36 691</u> |
| | 144 526 \$ |

8. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

À la mi-mars 2020, le gouvernement du Canada a institué des mesures d'urgence en réponse aux préoccupations des agences de santé publique découlant de la propagation du COVID-19.

Un degré élevé d'incertitude persiste quant au plein impact économique de la situation. La nature imprévisible de la propagation du virus rend difficile la détermination de la durée pendant laquelle les opérations du Fonds seront affectées. Par conséquent, au moment de la publication de ces états financiers, l'effet que la baisse brutale de l'activité économique pourrait avoir sur les activités, les actifs, les passifs, l'actif net, les revenus et les dépenses du Fonds, n'est pas encore connu.



FONDS DU PARTI VERT DU CANADA TABLEAU DE DÉPENSES PRÉÉLECTORALES ET ÉLECTORALES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|---------------|-------------|
| Salaires et avantages sociaux | 681 250 \$ | - \$ |
| Publicité - télévision | 239 190 | - |
| Publicité - autre | 238 057 | - |
| Sondages électoraux et recherche (avant l'élection) | 224 691 | 29 324 |
| Publicité - en ligne | 222 415 | - |
| Publicité - médias imprimés | 209 984 | - |
| Publicité - radio | 205 357 | - |
| Dépenses du bureau national | 200 950 | - |
| Services professionnels et sous-traitants | 186 969 | _ |
| Tournée du chef | 123 805 | - |
| Sondages électoraux et recherche | 69 495 | _ |
| Déplacements (à part ceux de la tournée du chef) | <u>49 426</u> | |
| | 2 651 589 \$ | 29 324 \$ |